

Paris, le 3 juin 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION

Johann VACANDARE et Mélodie DE L'EPINE, co-présidents d'Energie Partagée Association, ont le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Énergie Partagée Association qui aura lieu :

Le Samedi 2 juillet 2022 à Nancy à partir de 9h
(Domaine de l'Asnée - 11 rue de Laxou - 54600 Villers-lès-Nancy)

Le vote des résolutions soumises à l'Assemblée se fera exclusivement par un [formulaire de vote en ligne](#) qui sera accessible du 7 juin au **dimanche 3 juillet minuit**.

Un point d'attention : seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour mettre à jour votre cotisation, c'est [ICI](#) ! Seul les votes des structures à jour de cotisation (règlement reçu avant le 30/06/2022) seront pris en compte. Merci de vérifier que votre structure est bien à jour de cotisation avant de voter.

Le **dossier d'Assemblée générale** est accessible sur le site d'Energie Partagée [en cliquant sur le lien](#).

Il comprend :

- Convocation et résolutions
- Rapports annuels
 - Rapport moral du Conseil d'Administration
 - Rapport d'activité du mouvement Energie Partagée
 - Comptes annuels d'Energie Partagée Association
 - Rapports du commissaire aux comptes
- Formulaire de candidatures au Conseil d'Administration

Comptant sur votre vote, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations

Johann VACANDARE et Mélodie DE L'EPINE
Co-présidents d'Energie Partagée Association

RESOLUTIONS SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE VOTE EN LIGNE EST OUVERT DU 07 JUIN AU 3 JUILLET 2022 A MINUIT

PREMIERE RESOLUTION : approbation du rapport moral et quitus de gestion

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport moral de l'association tel que présenté, approuve le dit rapport de l'année 2021 et donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

DEUXIEME RESOLUTION : approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les dits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un résultat bénéficiaire de + 30 560 euros et un total de bilan de 1 584 013 euros.

TROISIEME RESOLUTION : approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des termes dudit rapport.

QUATRIEME RESOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 de + 30 560 euros en fonds associatifs sans droit de reprise, le portant de +141 167 euros à +171 727 euros.

CINQUIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 1 « membres fondateurs » (2 sièges vacants, 3 candidats)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que 2 sièges d'administrateurs sont vacants au sein du Collège 1 « membres fondateurs », procède à l'élection en choisissant 2 candidats parmi les candidats ci-dessous :

- Les Amis d'Enercoop
- CLER
- SERGIES

SIXIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 2 « Porteurs de projets » (2 sièges vacants, 4 candidats)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que 2 sièges d'administrateurs sont vacants au sein du Collège 2 « porteurs de projet », procède à l'élection en choisissant 2 candidats parmi les candidats ci-dessous :

- Ercisol
- Forestenr
- Solyron
- Turbine F



**ÉNERGIE
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

SEPTIEME RESOLUTION : élection d'administrateurs, collège 4 « Réseaux territoriaux » (1 siège vacant, 1 candidat)

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant qu'un siège d'administrateurs est vacant au sein du Collège 4 « réseaux territoriaux », procède à l'élection en choisissant un candidat parmi les candidats ci-dessous :

- Breizh ALEC / réseau TARANIS

HUITIEME RESOLUTION : formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités légales qui seront nécessaires.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS, 69120 VAULX-EN-VELIN

association@energie-partagee.org